

## Prévenir facilement les poussées d'acrotères des toitures isolées à l'aide de panneaux PU/PIR pour éviter les conséquences néfastes sur le système ETICS.

Les toitures plates sont souvent isolées avec des plaques de polyuréthane (PU) ou de polyisocyanurate (PIR). Buildwise a constaté ces dernières années qu'avec de telles toitures, on assistait au fil du temps à un déplacement de plus en plus important de l'acrotère vers l'extérieur, ce qui entraîne souvent des déformations, voire des fissures dans les maçonneries de façade ou dans le système ETICS. En avril de l'année dernière, Buildwise publiait un article scientifique à ce sujet, dans lequel il expliquait que le problème pouvait être évité en ne se contentant plus de simplement placer un acrotère en béton cellulaire dans un mortier plein. Pourtant, chez xthermo, nous constatons que la majorité des architectes et des entrepreneurs généraux ne sont pas au courant de ce changement. C'est pourquoi nous souhaitons attirer une nouvelle fois votre attention sur ce problème.

Buildwise a humidifié des panneaux PU de différents types et de différentes marques et a pu établir qu'un grand nombre de ces panneaux peuvent se dilater. Il a également été démontré que les panneaux PU expansés peuvent, par leur déformation, repousser les acrotères de la toiture si ces derniers sont constitués de béton cellulaire placé dans un mortier plein. Il n'est pas rare que ce déplacement des acrotères entraîne la déformation ou la fissuration des maçonneries de façade ou du système ETICS.

Le centre de recherche n'a toutefois pas pu expliquer pourquoi ces déformations ne se produisaient qu'avec certains panneaux PU/PIR.

L'étude a livré plusieurs conclusions. La première étant qu'il convient d'accorder plus d'attention à limiter l'humidification des panneaux de PU sur une toiture plate. Pour cela, il convient d'utiliser un pare-vapeur et d'assurer une étanchéité parfaite. Toutefois, sachant qu'il n'est pas réaliste d'exclure toute humidification, en particulier pendant la phase de construction, le document de construction Buildwise a été mis à jour.



Dans le cas d'une isolation de toiture en PU / PIR, les acrotères en béton cellulaire posé sur mortier plein sont à exclure

Il est recommandé à l'auteur de projet d'opter pour un acrotère solidaire ou ancré mécaniquement au support de toiture. Si cela n'est pas possible, il faudra exclure la solution des panneaux PU / PIR.

Si malgré tout, l'auteur de projet souhaite travailler avec un acrotère composée de blocs de béton cellulaire et de plaques PU/PIR, l'entrepreneur doit placer le bloc de béton cellulaire inférieur avec un mortier adéquat auquel est ajouté un additif (améliorateur d'adhérence) afin de renforcer la résistance de la liaison avec le substrat. Ce bloc est ensuite ancré dans le support de la toiture.

Il existe sur le marché des blocs de béton cellulaire spécifiques dotés d'une encoche dans laquelle les tiges de protection du plancher porteur en béton peuvent être insérées pour assurer l'ancrage. Pour finir, ces encoches peuvent être coulées avec du béton.

#### Les schémas détaillés des ETICS adaptés

Pour les toitures isolées en PU/PIR, il est donc nécessaire d'utiliser un acrotère solidaire ou ancré mécaniquement dans le socle de la toiture. Chez xthermo, nous n'avons toutefois aucune préférence pour l'une ou l'autre de ces deux options.

Buildwise a adapté ses schémas détaillés des ETICS suite à cette étude. Ceux-ci ont été publiés dans TV 274.

[L'article complet de Buildwise sur la question est disponible ici](#)



## Comment entretenir un système ETICS ?

**Les systèmes ETICS ou systèmes d'isolation des murs par l'extérieur, appliqués pour améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs et existants, sont de plus en plus courants. Pour prolonger la durée de vie des systèmes ETICS avec plaquettes ou enduit décoratif, il est important de les soumettre de temps en temps à un entretien.**

Après plusieurs semaines de pluie, on les voit apparaître dans le paysage urbain : des façades verdâtres qui devraient en fait être joliment blanches. Si vous êtes attentif, vous verrez également des terrasses, des abris de jardin ou même des profils en caoutchouc de voitures devenir verts. Ce n'est pas drôle, bien sûr, et probablement un peu déroutant. Mais pas de panique, il est possible d'y remédier!

On distingue deux types de pollution : atmosphérique et biologique. La pollution atmosphérique entraîne le dépôt de salissures provenant des entreprises, de poussières fines, de gaz d'échappement, etc. La pollution biologique est causée par le développement de micro-organismes, tels que les algues – le dépôt verdâtre typique – sur la façade.



### Nettoyage des ETICS

Les systèmes ETICS avec plaquettes ou enduit décoratif n'échappent pas non plus à la pollution. Leur méthode de nettoyage spécifique dépend du type de dégradation.

En général, un lavage à l'eau froide ou chaude suffit. Toutefois, la pression de l'eau et la distance d'aspersion sont importantes, afin de ne pas endommager l'enduit de la façade ou de ne pas détacher les plaquettes. En général, une pression de 40 à 60 bars et une distance de 40 cm sont recommandées. Il est toujours bon d'essayer d'abord sur une partie à peine visible de la surface avant de procéder au traitement de toute la façade, afin d'éviter d'endommager le système.

Le traitement d'une façade biologiquement salie peut se faire à l'aide de nettoyants désinfectants spéciaux. En cas de dégradation atmosphérique, il existe des produits de nettoyage de façade (alcalins) qui décomposent la saleté à la surface, après quoi cette dernière peut être rincée à l'eau (chaude ou non). Dans les deux cas, selon le degré de salissure, le traitement peut être répété.

Bien entendu, les petites salissures peuvent être traitées localement dès leur apparition sans devoir s'attaquer à l'ensemble de la façade. Après le nettoyage à haute pression, il est recommandé de peindre la façade pour la protéger.

### Quelques conseils pratiques (d'entretien) pour ETICS

- Examinez chaque année votre façade en enduit décoratif ou en plaquettes. Recherchez la présence de micro-organismes. C'est le cas ? N'attendez pas trop longtemps pour agir, vous éviterez ainsi la prolifération des algues et des mousses.
- Prêtez attention aux sources extérieures de chaleur. Les conditions météorologiques, mais aussi d'autres sources de chaleur telles que les barbecues, les braseros ou les chauffages de terrasse peuvent provoquer des décolorations sur une façade en enduit décoratif et/ou sur l'isolation sous-jacente. Il convient donc de les éloigner suffisamment de la façade.
- Évitez les plantes grimpantes le long de la façade. Elles empêchent la façade de sécher de manière optimale après une averse, ce qui favorise le développement de micro-organismes. Les plantes grimpantes qui peuvent fixer leurs racines sur une façade en enduit décoratif sont également difficiles à enlever sans endommager la façade.

### Couche de protection supplémentaire

Peindre les enduits décoratifs a un effet bénéfique sur la fréquence d'entretien du matériau. La couche de peinture agit comme une couche protectrice qui limite l'absorption d'eau par l'enduit décoratif et l'effet des rayons UV, de sorte que la façade reste propre plus longtemps. En outre, une couche de peinture (supplémentaire) peut donner au bâtiment une nouvelle fraîcheur ou un aspect contemporain.

Le choix de la peinture est déterminé par les composants du système appliqué. En effet, la perméabilité à la vapeur d'eau de la peinture doit être adaptée à ceux-ci. N'hésitez pas à poser la question au fabricant du système ETICS. Il se fera un plaisir de vous conseiller !



### Manuel technique

Vous souhaitez des conseils supplémentaires ? N'hésitez pas à consulter le manuel technique de xthermo, qui comprend un chapitre distinct sur l'entretien. Le manuel n'est pas seulement une source d'information particulièrement utile, remplie d'informations techniques et de directives spécifiques, mais il illustre également l'intense collaboration entre les différents membres de xthermo : AXO Industries, Cantillana, Caparol, Knauf, Mapei, Sto et Willco products.

[Téléchargez le manuel technique ici !](#)

# Du changement pour les primes à l'isolation des façades en 2024 ?

**Le parc immobilier européen devant devenir neutre en carbone d'ici 2050, les pouvoirs publics subventionnent les mesures visant à rendre les bâtiments existants plus performants sur le plan énergétique. Les projets d'isolation des façades peuvent donc également compter sur le soutien financier des pouvoirs publics. Chacune des trois régions de notre pays dispose de sa propre réglementation en matière de primes à la rénovation, y compris la prime à l'isolation des façades dans les projets de rénovation. Bruxelles, Wallonie et Flandre voient-elles leurs primes à l'isolation des façades changer en 2024 ?**

## En Flandre

En tout cas, pas en Flandre. Tout citoyen de cette région qui renforce l'isolation de sa façade en 2024 peut toujours demander la prime d'isolation de façade, via l'outil en ligne lancé en 2022 « My VerbouwPremie », qui regroupe toutes les primes pour les investissements dans la performance énergétique – comme l'isolation du toit, l'isolation des murs, l'isolation du sol, le vitrage à haut rendement ou une installation durable – et dans la qualité du logement, comme l'électricité et la plomberie, la rénovation intérieure ainsi que les fenêtres et les portes. Les modalités n'ont pas été modifiées. Mijn VerbouwPremie tient compte de la catégorie de revenus du demandeur et du groupe cible auquel il appartient : propriétaire/occupant, propriétaire par l'intermédiaire d'une agence de location sociale ou autre investisseur, par exemple une entreprise ou une association de copropriétaires.

En fait, alors que les taux préférentiels provisoires pour les catégories de revenus inférieurs et moyens étaient censés disparaître en 2024, le gouvernement flamand a annoncé dans sa déclaration de septembre que la prime la plus élevée pour ces deux catégories de revenus serait prolongée jusqu'à la fin de l'année 2024 (au moins).

En Flandre, pour l'isolation de la façade par l'extérieur, il est question de primes à partir de 30 euros par m<sup>2</sup>. En fonction de vos revenus, ces primes peuvent être augmentées et complétées par plusieurs avantages, comme un prêt à faible taux d'intérêt pour vos travaux

de rénovation, dont les frais administratifs diminueront d'ailleurs encore en 2024.

Vous trouverez toutes les informations sur [mijnverbouwpremie.be](https://mijnverbouwpremie.be).

## En Wallonie

Le système de primes existant pour les rénovations ne change pas non plus en Wallonie à partir du 1er janvier 2024. Cependant, deux changements avaient été introduits le 1er juillet 2023, qui sont également pertinents pour les primes à l'isolation des façades.

Les montants des primes en Wallonie dépendent, en plus des revenus, aussi des économies d'énergie générées. Un audit préalable obligatoire, pour lequel il existe également une prime, détermine les travaux à effectuer. L'auditeur agréé détermine également l'ordre dans lequel il est préférable d'effectuer ces travaux et calcule les économies d'énergie qui peuvent être réalisées. Il demande ensuite lui-même la prime au Service public de Wallonie. La demande porte sur l'ensemble des travaux. Les travaux doivent ensuite être réalisés dans les sept ans qui suivent le dépôt du rapport de l'auditeur. Les primes sont versées après confirmation par l'auditeur de la réalisation effective des travaux.

Jusqu'au 1er juillet 2023, il était obligatoire de réaliser les travaux selon l'ordre déterminé par l'auditeur, ce qui n'est désormais plus le cas. Les montants de base des différentes primes wallonnes à la rénovation et le plafond

de la subvention ont également été revus à la hausse à la mi-2023 afin d'inciter un plus grand nombre de Wallons à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Depuis le 1er juillet 2023, les primes wallonnes à la rénovation peuvent ainsi couvrir 90% des coûts. Auparavant, il s'agissait de 70 à 80 %.

Vous trouverez toutes les informations sur [energie.wallonie.be](http://energie.wallonie.be).

### A Bruxelles

Enfin, dans la Région de Bruxelles-Capitale, il n'y a pas non plus de changement pour les primes à l'énergie et à la rénovation, qui ont été regroupées en 2022 sous le vocable de Renolution et qui dépendent également des revenus. Pour l'isolation thermique des façades, le montant de la prime se situe entre 50 et 90 euros par m<sup>2</sup>.

Toutes les informations sont disponibles sur [renolution.brussels](http://renolution.brussels).

### Le guide des primes xthermo disparaît

En raison de l'existence de sites web bien conçus sur les primes à la rénovation des différents pouvoirs publics, xthermo va mettre hors ligne le guide des primes sur son propre site web.

Le guide des primes avait été lancé à l'époque pour pallier l'absence d'un outil clair pour consulter et demander des primes à la rénovation par région, mais avec [mijnverbouwpremie.be](http://mijnverbouwpremie.be) pour la Flandre, [renolution.brussels](http://renolution.brussels) pour la Région de Bruxelles-Capitale et [energy.wallonie.be](http://energy.wallonie.be) pour la Wallonie, ce n'est plus le cas.

Check onze  
website:

[www.xthermo.be](http://www.xthermo.be)

  
FACADE INSULATING SYSTEM ASSOCIATION

xthermo.be • p.a. IVP-Coatings  
Reyerslaan 80, 1030 Brussel  
T +32 2 416 21 73 • [www.xthermo.be](http://www.xthermo.be)

